

« *A VOS MARQUES* »

Les marques de marchands du XIIIe au XIXe siècles

Evelyne Bermond-Picot

Académie Montesquieu - séance du 13 mars 2023

Depuis la plus haute antiquité le commerce utilise le système des marques. La céramique en apporte la preuve.

En Egypte par exemple, on incise ou on imprime les marques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du récipient.

Au Moyen-Age, le chevalier de l'an mille a sa marque de connaissance à la garde de sa lance.

A la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, l'usage des écus et des sceaux armoriés s'étend des grands feudataires à l'ensemble de la noblesse européenne. Plus qu'une simple carte de visite, les armoiries deviennent le prolongement de la personne et de la lignée.

Quelques décennies plus tard, toutes les couches de la société médiévale adoptent le système héraldique.

Au XVe et surtout au XVIe siècle, la quantité des sceaux des bourgeois et marchands augmente avec le développement du commerce. Ces armoiries n'obéissent pas aux règles héraldiques mais sont des marques bourgeoises personnelles. On peut comparer cette signature des gens de négoce aux armoiries qui ne sont aussi que des signatures.

Au XVIe et XVIIe siècles, les contrats abondent en marques. Celles que l'on distingue en marge de contrats notariés appartiennent aux marchands figurant dans les actes. Ce logo, aisément traçable à la peinture sur des ballots ou marqué sur des caisses, est facilement identifiable par des manutentionnaires analphabètes.

Nous trouvons ces marques sur les murs, les vitraux, au clé de voûtes des églises, rappelant le généreux donateur qui a participé à la construction de l'édifice. On en trouve également sur les linteaux de maisons, les cheminées, les rampes d'escalier, sur les pierres tombales, sur les étiquettes ou les bouchons de bouteilles de vin.

A partir du XVIe siècle, ces marques servent aussi de signature officielle pour les personnes analphabètes.

A cette époque, les femmes, jouent un rôle important dans le commerce, bien éloigné de l'image que l'on se fait généralement de la vie féminine d'alors. Des veuvages, de nombreux enfants à charge les contraignent à poursuivre les activités de leurs défunts maris. Des

demoiselles font aussi le commerce maritime. Si leurs marques sont rares dans les documents, on remarque leurs très belles signatures.

Le XVI^e siècle est la seule période de l'histoire où l'on observe une concentration de femmes gouvernant le royaume seules ou en collaboration avec des rois, avec ou sans titre de régence comme ce fut le cas d'Isabeau de Bavière, Anne de France, Anne de Bretagne, Louise de Savoie Catherine et Marie de Médicis.

Très fréquemment, nous remarquons la présence du chiffre 4 dans ces marques. Ce signe dit au « quatre de chiffre » se retrouve partout en Europe et ce dès la fin du XIV^e siècle. Ce symbole nommé « quatre de chiffre » a un caractère particulièrement énigmatique parce qu'il a en effet le dessin du chiffre 4 auquel s'ajoutent souvent des lignes horizontales ou verticales.

Mais l'origine de la symbolique du 4 n'est pas prouvée car au XIV^e siècle le 4 s'écrit encore comme un 8 ouvert vers le bas et que le premier 4 de chiffre arabe recensé date de l'année 1392.

Ces marques ont donné naissance à ce que l'on nomme de nos jours le dépôt des marques dont la protection juridique perdure encore. Ces logos modernes sont la continuité des marques relevées du XIII^e siècle à nos jours.

